Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 11/10/2024 - 24227 - 2021 B 05415 - 903 550 606 - AB-MENUISERIES

***AB-MENUISERIES***
***Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros***
***Siège social : 373 Chemin des Gypières – Quartier Font Salade***
***13390 AURIOL***

***803 550 606 R.C.S. MARSEILLE***

# *PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MAI 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un mai à neuf heures, à AURIOL, Albert KHACHATRYAN, demeurant 437 boulevard Mireille Lauze 13011 MARSEILLE, associé unique de la société AB-MENUISERIES SAS, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- remplacement du Président
- pouvoirs à donner

## *PREMIERE DECISION*

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau président : Monsieur Albert KHACHATRYAN, domicilié et demeurant 437 boulevard Mireille Lauze à MARSEILLE (13011), pour une durée indéterminée en remplacement de Emil PETROSYAN.

En conséquence, l'article 31 « Nomination du premier Président » des statuts a été supprimé.

L'associé unique décide la suppression des articles 32, 33 et 34 des statuts.

Monsieur Albert KHACHATRYAN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Albert KHACHATRYAN a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui interdire l'exercice.

## *DEUXIEME DECISION*

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires.

---

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

A.K.

P.E